



Réunion du Bureau de la CLE ***PROJETS DE TERRITOIRE***

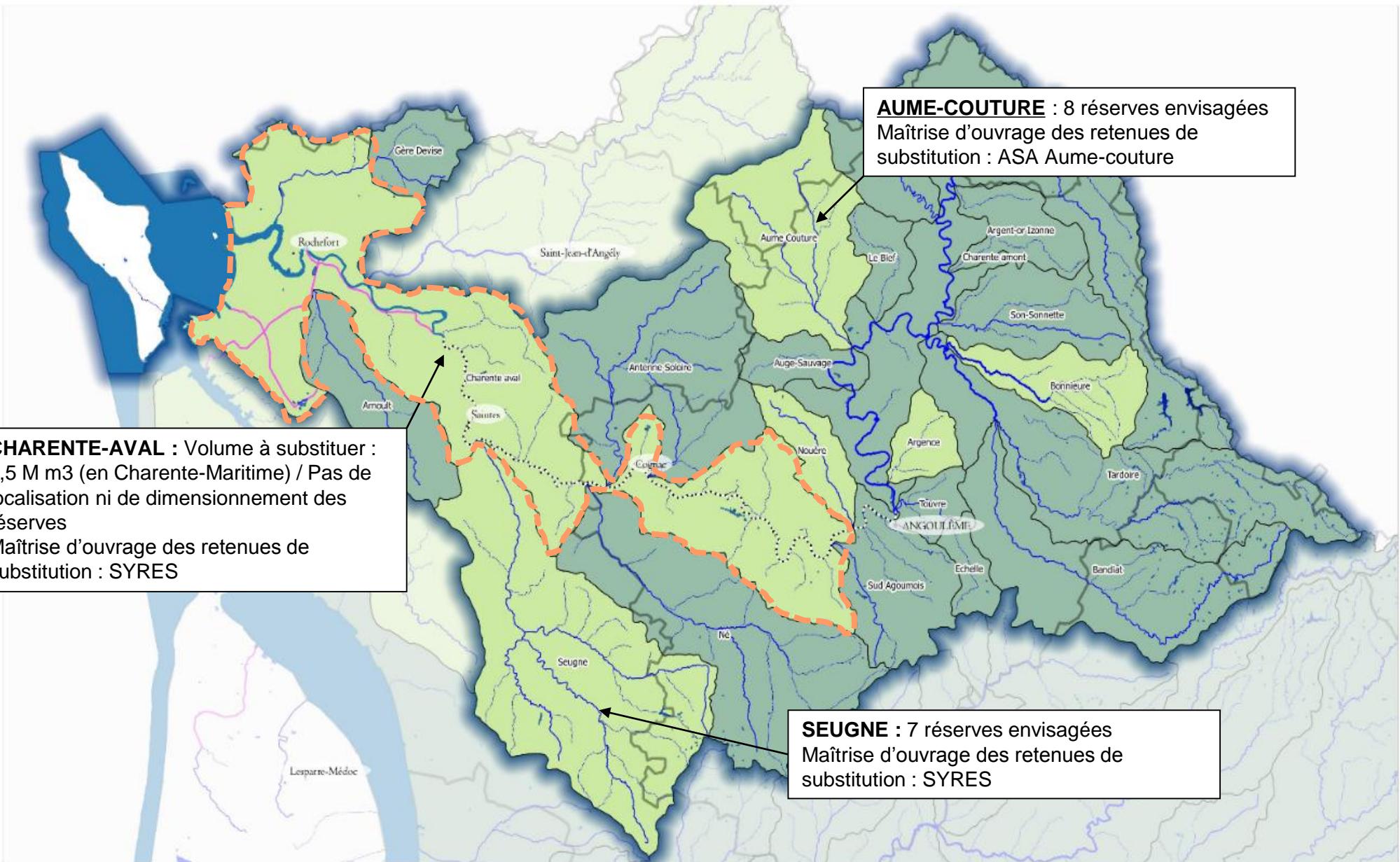
Jeudi 13 avril 2017

PROJETS DE TERRITOIRE

4 juin 2015 : Instruction ministérielle relative au financement par les agences de l'eau des retenues de substitution.

Le Projet de Territoire :

- A pour objectif une **gestion équilibrée de la ressource en eau, sans détériorer l'état qualitatif des milieux aquatiques**, en s'adaptant à l'évolution des conditions **climatiques** et en visant à accroître la **valeur ajoutée** au territoire.
- Concerne un **périmètre hydrologique ou hydrogéologique cohérent**.
- Doit expliciter les enjeux tant sur le plan des milieux aquatiques que sur celui des projets et démarches économiques.
- Doit identifier et mobiliser à cette échelle, **les différents outils pour atteindre l'équilibre quantitatif**.
- Est le fruit d'une **concertation en amont des décisions**, associant tous les acteurs du territoire.



AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE

ÉTABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTÈRE
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

© IGN BD Carto



Sources : IGN, AEG

Réalisation : Agence de l'eau Adour-Garonne - Délégation Atlantique/Dordogne - 24/09/2015

Masses d'eau Rivière EDL 2013 (rwbody)

- Artificielle (canaux)
- Naturelle - Fortement modifié (MEFM)
- Naturelle (S)
- Naturelle (M)
- Naturelle (L)
- Naturelle (XL)

Villes principales

- 3 000 - 30 000 hab.
- 5 000 - 250 000 hab.
- 250 000 - 500 000 hab.

Contour des Unités de Gestion

- UG avec projet
- UG sans projet

Départements

1 – RAPPEL : RÔLE DE LA CLE

CE QUE DIT L'INSTRUCTION DU 4 JUIN 2015 :

« Quand elle existe, **la CLE sera, sauf avis contraire de sa part, le « cœur » du comité de pilotage de ce projet**. Elle sera **élargie à toutes les parties intéressées** au projet et notamment les représentants des filières économiques afin de bâtir un projet satisfaisant les objectifs environnementaux et réaliste économiquement. A défaut, un comité de pilotage ad hoc est instauré sur les mêmes principes de composition. »

Annexe 1 : Le projet de territoire « est élaboré et mis en œuvre sous la conduite d'un comité de pilotage regroupant toutes les parties intéressées **chargé notamment de valider les connaissances et les actions** qui permettront d'atteindre l'objectif de gestion équilibrée de la ressource en eau. Lorsqu'elle existe, la CLE, étendue aux parties intéressées non membres de la CLE, constitue ce comité de pilotage. Si la CLE ne souhaite pas porter ce comité de pilotage, un autre porteur peut le constituer à conditions que la pluralité des usagers soit respectée. Dans ce cas là, **la CLE, si elle existe, y est invitée et donnera un avis sur les documents intermédiaires et finaux. Le comité de pilotage définit les objectifs, valide l'état initial et les actions proposées et suit la mise en œuvre des actions.** »

→ **PILOTAGE / CONCERTATION / AVIS DE LA CLE**

1 – RAPPEL : RÔLE DE LA CLE

L'AVIS DE LA CLE

- **Avis / SAGE**
- **Avis / Concertation et Pilotage du projet**

A distinguer :

- **L'avis du Préfet Coordonnateur de Bassin**

DDT16 → Préfet 16 → Préfet PCB Adour-Garonne

DDTM17 → DDT16 → Préfet 16 → Préfet PCB Adour-Garonne

- **L'avis de la CLE**

- **La décision de financement de l'Agence de l'eau**

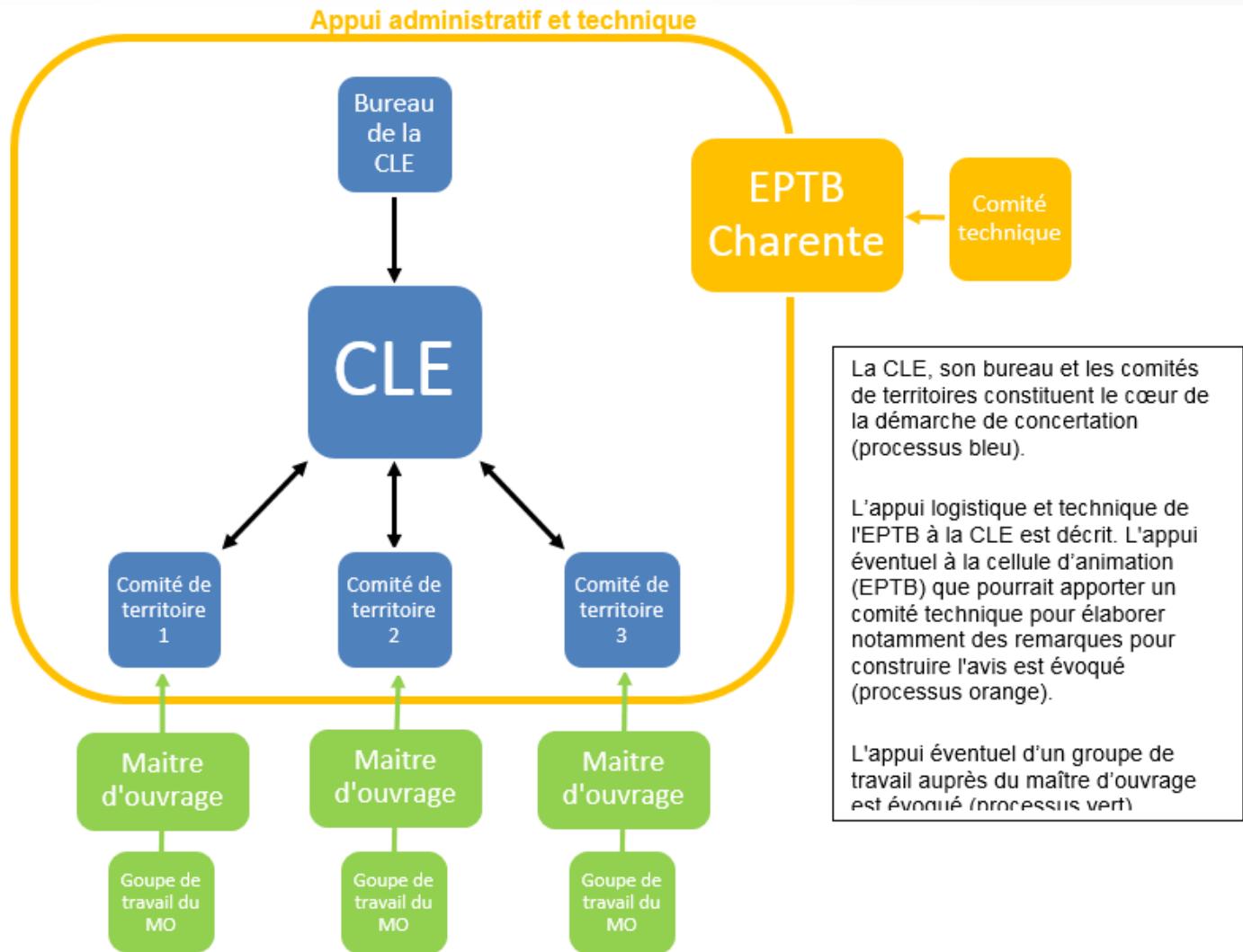
au vu de l'avis du PCB et de l'avis de la CLE

2 – L'ORGANISATION

(BUREAU DU 4 MARS 2016 ET CLE DU 4 JUILLET 2016)

Par délibération en date du 5 novembre 2015, la CLE du SAGE Charente a décidé :

- D'être « le cœur » des comités de pilotage des projets de territoire.*
- De confier au Bureau de la CLE le soin de définir les modalités concrètes de concertation qui permettront d'associer les relais locaux.*



2 – L'ORGANISATION (À ADAPTER)

- **Rôle de la CLE**
 - Valide les enjeux et objectifs, globaux et locaux → [Instruction](#)
 - Valide les critères d'évaluation → [Instruction](#)
→ [La CLE donne un avis / projet de SAGE](#)
 - Est informée en continu de l'état d'avancement des projets
 - Valide le projet de territoire
→ [La CLE donne un avis sur le Projet de Territoire](#)
 - Suit la mise en œuvre des actions
- **Rôle du Bureau de la CLE**
 - Définit les modalités de concertation (mars 2016)
 - Définit la composition des comités de territoire (mars 2016)
 - Identifie les enjeux et objectifs par territoire → [Instruction](#)
 - Définit les critères d'évaluation → [Instruction](#)
→ [La CLE donne un avis / projet de SAGE](#)

2 – L'ORGANISATION

- **Rôle du Comité de territoire (CF Compositions des Comités de territoire définies par le Bureau de la CLE)**
 - **Constitue le comité de pilotage**
 - **Suit l'élaboration du projet de territoire en continu**
 - **« Valide » les différentes étapes d'élaboration du projet, ainsi que la version provisoire du projet soumis à l'avis de la CLE**
- **Rôle de l'EPTB Charente, structure porteuse du SAGE**
 - **Appuie administrativement et techniquement la CLE et ses instances (Bureau, Comités de territoire)**
 - **Organise et anime les différentes réunions (CLE, Comités de Territoire, Groupes de Travail, etc)**
 - **Anime le comité technique (si nécessaire)**
- **Rôle du maître d'ouvrage du projet de territoire**
 - **Rédige le projet de territoire (avec l'appui ou non d'un prestataire)**
 - **Organise et anime le groupe de travail d'appui (si nécessaire)**

3 – POINT D'AVANCEMENT PROJETS DE TERRITOIRE EN COURS D'ÉLABORATION

- Projet de territoire AUME-COUTURE
- Projet de territoire CHARENTE AVAL BRUANT
- Projet de territoire SEUGNE

PROJET DE TERRITOIRE AUME-COUTURE



VOLUMES EN JEU

- Volume prélevable = 2,57 millions de m³
- Volume substituable éligible aux aides de l'Agence = 1,29 millions de m³

PORTEURS DU PROJET DE TERRITOIRE

EPTB Charente / Chambre d'agriculture de la Charente

ETAT D'AVANCEMENT

- 12 octobre 2016 : 1^{ère} Réunion du Comité de Territoire
→ Validation de la méthodologie pour l'Etat des Lieux Diagnostic
- 12 avril 2017 : 2^{ème} Réunion du Comité de Territoire
→ Validation de l'Etat des Lieux Diagnostic et de la méthodologie pour l'élaboration du programme d'actions
- 10 et 11 mai 2017 : 1^{ère} série de Réunions des Groupes de Travail
Groupe Quantité (Economie d'eau / Réserves de substitution / Seuils de gestion / etc)
Groupe Qualité (Pratiques agricoles / Réduction des intrants azotés et pesticides / etc)
Groupe versants (Aménagement des versants / Zones Humides / etc)
Groupe Cours d'eau et milieux (Continuité écologique et seuils / Hydromorphologie / etc)

PROJET DE TERRITOIRE AUME-COUTURE



- 6 juin 2017 : 3^{ème} Réunion du Comité de Territoire

Réunion intermédiaire

Objectif : Présenter les travaux des groupes de travail, définir la stratégie, les grandes orientations du programme et les actions à mettre en place

- Juin 2017 : 2^{nde} série de Réunions des Groupes de Travail

Objectif : Préciser les actions à mettre en place, les chiffrer, identifier les porteurs potentiels, les outils disponibles, les leviers financiers.

- Juillet 2017 : 4^{ème} Réunion du Comité de Territoire

Présentation du programme d'actions, validation du Projet de Territoire qui sera soumis à l'avis de la CLE

- Septembre 2017 : Réunion de la CLE

Avis de la CLE sur le Projet de territoire

PROJET DE TERRITOIRE CHARENTE AVAL ET BRUANT

VOLUMES EN JEU

Volume prélevable = 14,28 millions de m³

Volume substituable éligible aux aides de l'Agence = 1,5 millions de m³



SPÉCIFICITÉS

Interdépartemental, Superficie importante, Unité de gestion différente du bassin versant

Equilibre en Charente / Déséquilibre en Charente-Maritime

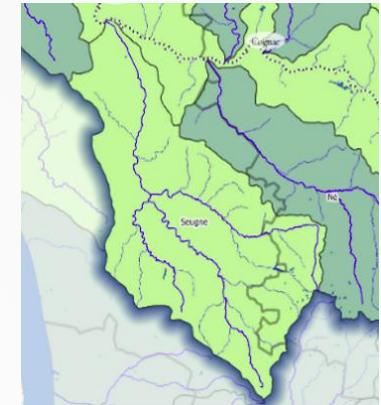
Enjeux AEP quantitatifs et qualitatifs : champs captants de Saint Vaize et Romegoux

Identification du bassin du Bruant après l'étude du volume prélevable

PORTEURS DU PROJET DE TERRITOIRE

EPTB Charente / SYRES

PROJET DE TERRITOIRE SEUGNE



VOLUME EN JEU

Volume prélevable = 5,7 millions de m³

Volume substituable éligible aux aides de l'Agence = 3,25 millions m³

SPÉCIFICITÉS

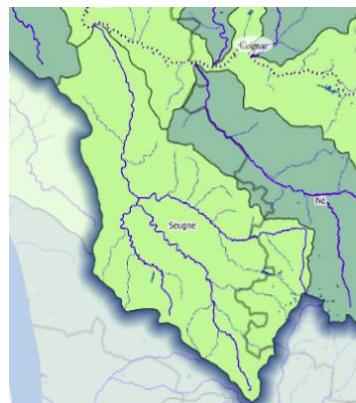
Structuration des acteurs de l'eau complexe

PORTEURS DU PROJET DE TERRITOIRE

EPTB Charente / SYRES

PROJET DE TERRITOIRE CHARENTE AVAL ET BRUANT

PROJET DE TERRITOIRE SEUGNE



ETAT D'AVANCEMENT

- 13 janvier 2017 : 1^{ère} réunion des Comités de territoire
→ Validation du CDC Etat des Lieux Diagnostic
- Marché attribué à NCA Environnement
- 5 mai 2017 : 2^{ème} réunion des Comités de territoire
Présentation du BE et de la méthodologie

PROJET DE TERRITOIRE CHARENTE AVAL ET BRUANT



PROJET DE TERRITOIRE SEUGNE

année 2017

JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
DI 1	ME 1	ME 1	SA 1	LU 1	JE 1	SA 1	MA 1	VE 1	DI 1	ME 1	VE 1
LU 2	JE 2	JE 2	DI 2	MA 2	VE 2	DI 2	ME 2	SA 2	LU 2	JE 2	SA 2
MA 3	VE 3	VE 3	LU 3	ME 3	SA 3	LU 3	JE 3	DI 3	MA 3	VE 3	DI 3
ME 4	SA 4	SA 4	MA 4	JE 4	DI 4	MA 4	VE 4	LU 4	ME 4	SA 4	LU 4 R6 Présentation CLE
JE 5	DI 5	DI 5	ME 5	VE 5	LU 5	ME 5	SA 5	MA 5	JE 5	DI 5	MA 5 R5 Présentation Diagnostic
VE 6	LU 6	LU 6	JE 6	SA 6	MA 6	JE 6	DI 6	ME 6	VE 6	LU 6	ME 6
SA 7	MA 7	MA 7	VE 7	DI 7	ME 7	VE 7	LU 7	JE 7	SA 7	MA 7	JE 7
DI 8	ME 8	ME 8	SA 8	LU 8	JE 8	SA 8	MA 8	VE 8	DI 8	ME 8	VE 8
LU 9	JE 9	JE 9	DI 9	MA 9	VE 9	DI 9	ME 9	SA 9	LU 9	JE 9	SA 9
MA 10	VE 10	VE 10	LU 10	ME 10	SA 10	LU 10	JE 10	DI 10	MA 10	VE 10	DI 10
ME 11	SA 11	SA 11	MA 11	JE 11	DI 11	MA 11	VE 11	LU 11	ME 11	SA 11	LU 11
JE 12	DI 12	DI 12	ME 12	VE 12	LU 12	ME 12	SA 12	MA 12	JE 12	DI 12	MA 12
VE 13	LU 13	LU 13	JE 13	SA 13	MA 13	JE 13	DI 13	ME 13 R3 Présentation éta des lieux	VE 13	LU 13	ME 13
SA 14	MA 14	MA 14	VE 14	DI 14	ME 14	VE 14	LU 14	JE 14	SA 14	MA 14	JE 14
DI 15	ME 15	ME 15	SA 15	LU 15	JE 15	SA 15	MA 15	VE 15	DI 15	ME 15	VE 15
LU 16	JE 16	JE 16	DI 16	MA 16	VE 16	DI 16	ME 16	SA 16	LU 16	JE 16	SA 16
MA 17	VE 17	VE 17	LU 17	ME 17	SA 17	LU 17	JE 17	DI 17	MA 17	VE 17	DI 17
ME 18	SA 18	SA 18	MA 18	JE 18	DI 18	MA 18	VE 18	LU 18	ME 18	SA 18	LU 18
JE 19	DI 19	DI 19	ME 19	VE 19	LU 19	ME 19	SA 19	MA 19	JE 19	DI 19	MA 19
VE 20	LU 20	LU 20	JE 20	SA 20	MA 20	JE 20	DI 20	ME 20	VE 20	LU 20	ME 20
SA 21	MA 21	MA 21	VE 21	DI 21	ME 21	VE 21	LU 21	JE 21	SA 21	MA 21	JE 21
DI 22	ME 22	ME 22	SA 22	LU 22	JE 22 R2 Comité technique	SA 22	MA 22	VE 22	DI 22	ME 22	VE 22
LU 23	JE 23	JE 23	DI 23	MA 23	VE 23	DI 23	ME 23	SA 23	LU 23	JE 23	SA 23
MA 24	VE 24	VE 24	LU 24	ME 24	SA 24	LU 24	JE 24	DI 24	MA 24	VE 24	DI 24
ME 25	SA 25	SA 25	MA 25	JE 25	DI 25	MA 25	VE 25	LU 25	ME 25	SA 25	LU 25
JE 26	DI 26	DI 26	ME 26 R1 Lancement étude	VE 26	LU 26	ME 26	SA 26	MA 26	JE 26	DI 26	MA 26
VE 27	LU 27	LU 27	JE 27	SA 27	MA 27	JE 27	DI 27	ME 27	VE 27	LU 27	ME 27
SA 28	MA 28	MA 28	VE 28	DI 28	ME 28	VE 28	LU 28	JE 28 R2 Comité technique	SA 28	MA 28	JE 28
DI 29		ME 29	SA 29	LU 29	JE 29	SA 29	MA 29	VE 29	DI 29	ME 29	VE 29
LU 30		JE 30	DI 30	MA 30	VE 30	DI 30	ME 30	SA 30	LU 30	JE 30	SA 30
MA 31		VE 31		ME 31		LU 31	JE 31		MA 31		DI 31

Consultation

Analyse des
offres +
notification

Etude

Réunion